

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 145 (2000)  
**Heft:** 5

**Artikel:** Le repentir ne passera pas!  
**Autor:** Glardon, Paul-Henri  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-346010>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le repentir ne passera pas !

Le repentir est à la mode. Mais cette fois, malgré les efforts coûteux de la Commission Bergier, le repentir ne passera pas. Le Magazine littéraire nous a prévenus. Le numéro de juillet 1998 porte un titre, «La faute», et un sous-titre, «Le retour de la culpabilité». Dans ce magazine, des historiens, débarrassés de présupposés moraux et libérés de critères idéologiques, soulèvent des questions graves: le repentir est à la mode, mais diligenté par qui et au profit de qui?

### ■ Paul-Henri Glardon

En effet, un repentir sans réparations est suspect et les réparations sont monnayables. Or, nous refusons de passer à la caisse pour une faute qu'auraient commise nos autorités fédérales au cours de la dernière guerre.

Se frapper la poitrine! Le Rapport Bergier m'a rappelé une phrase entendue un jour dans la bouche d'un théologien. Ce professeur évoquait les plaintes exhalées par les Hébreux déportés à Babylone. Il disait: «Parce qu'ils les jugeaient responsables de leur malheur, les Hébreux se frappaient la poitrine sur le dos de ceux qui étaient venus avant eux.» La cocasserie de la phrase fait éclater le ridicule de ce qu'on nous demande: nous frapper la poitrine sur le dos de nos autorités fédérales...

### Historiens ou procureurs?

Dans le Magazine littéraire cité, Henry Rousso, directeur de l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), démasque le piège tendu sous les pas de l'historien: «Cesser d'être un historien pour se faire procu-

reur». De son côté, dans sa *Lettre aux pacifistes*, le polémologue Gaston Bouthoul constate: «En temps de guerre, la justice est du côté de celui qui remporte la victoire (quels que soient les moyens mis en œuvre pour la conquérir).» Or, il appert que relativement à l'intégrité de son territoire et de ses habitants, la Suisse, en 1945, a remporté une victoire. Faut-il dès lors écouter les historiens-procureurs de la Commission Bergier?

La réponse est non, et il faut impérativement rappeler trois points d'histoire:

1 Dès l'accession d'Hitler au pouvoir en 1933, un climat de guerre s'est installé en Europe, donc en Suisse aussi. Il s'est développé par la création de l'Axe Rome-Berlin en 1936, par l'occupation de la Bohème et la Moravie la même année, par l'annexion de l'Autriche, puis de la Tchécoslovaquie en 1938, par l'invasion de la Pologne en 1939, ce qui déclencha la guerre.

2. Parallèlement, la menace allemande sur la Suisse augmenta dès 1935. C'est pourquoi, sous l'impulsion du conseiller fédéral Minger, la Suisse se prépara à la guerre. En 1936, le Parlement lança un

«Emprunt de défense nationale». Il rapporta quatre fois la somme attendue (ce qui en dit long sur l'état d'esprit des Suisses à l'époque). On augmenta considérablement les crédits destinés au rééquipement de l'armée. On institua l'«économie de guerre». Chaque ménage devait constituer des réserves alimentaires en vue d'un blocus total.

3. Pendant ces cinq années de préparation à la guerre, les Allemands exercèrent sur nos autorités des pressions et des menaces de plus en plus précises. J'avais 20 ans en 1938, je sais de quoi je parle.

Et je n'ai pas oublié ce dimanche de septembre 1941, lorsque des haut-parleurs transmirent, dans les halles du Comptoir suisse, cette injonction du commandement de l'armée: «Ordre est donné aux hommes incorporés dans une unité de la 1<sup>re</sup> Division de rejoindre immédiatement leur place de mobilisation de guerre.» Quelques heures plus tard, la 1<sup>re</sup> Division faisait route en direction de Bâle.

Dès l'apparition de ce climat de guerre, et tout au long des hostilités, le Service de renseignements de l'armée fut en mesure de révéler à nos autorités

tés les projets et les menaces qui se tramaient dans le haut commandement allemand. La source de ces renseignements se cachait au plus haut degré de la hiérarchie allemande.

C'est donc dans ce climat, puis dans cette situation de guerre, que se posèrent toute une série de questions qui appelaient des réponses politiques, qu'il fallait donner, à l'exclusion de toute autre considération morale. C'est honteux, d'accord ! C'est abominable, si vous voulez. Mais nous étions en guerre et nous n'avions pas le choix. La morale du temps de paix n'est pas applicable à une situation de guerre. Entre deux douleurs, il fallait choisir la «moins pire».

## Il avaient juré...

Nos procureurs l'auraient-ils oublié ? Nos autorités, tant civiles que militaires, avaient juré la main levée de sauvegarder l'intégrité du territoire et l'intégrité des habitants. Va-t-on leur reprocher d'avoir tenu leur promesse. Quel toupet de la part de gens qui ne se sont jamais trouvés dans une situation semblable ! La célèbre Hannah Arendt aurait-elle prévu les conclusions des historiens quand elle écrivit : « Il est presque agréable de se sentir coupable quand on n'a rien fait parce que cela nous donne le sentiment d'être noble ? »

Qui se repentira, dans soixante ans, des destructions et de l'embargo imposés par les Alliés aux populations civiles

d'Irak ? Qui se repentira des dégâts provoqués par l'OTAN en Serbie ? Ceux qui ont réclamé une intervention armée sont-ils contents du résultat ? Et en Tchétchénie, où personne n'ose intervenir, parce que la Russie est restée une grande puissance, comme l'Allemagne, quand il fallut prendre en Suisse des décisions lourdes de conséquences ?

On a rédigé des traités pour interdire la fabrication et l'emploi des mines antipersonnel. Bien ! Mais les Etats-Unis, si je suis bien informé, ne les ont pas signés. Réalistes, ils savent qu'au moment où éclatera le prochain conflit, les pays en guerre, même ceux qui ont signé, recommenceront à fabriquer ces semeuses de mort. Comme officier d'infanterie, j'ai appris à en fabriquer dans un cours spécial à Glaris...

Réalistes, les Américains connaissent la stérilité du slogan « Plus jamais ça » qui a traversé le XX<sup>e</sup> siècle. Ils savent que ce cri démagogique ne sert qu'à orner de beaux sentiments le discours des pacifistes et à conclure les rapports d'historiens-procureurs. Depuis que les hommes s'étripent, les faits l'ont toujours démenti. Et ce n'est pas un hasard si le fameux mythe de Caïn et Abel a été placé dans les premières pages de la Bible. Pour nous avertir que la violence et le meurtre sont inscrits dans la nature originelle de l'homme. Et cette présence ne peut en sortir que par un acte de repentance strictement individuel.

## «Mon Dieu protège mon pays»

De tout cela, deux faits subsistent, indiscutables. D'abord, chaque fois que la menace d'une invasion de la Suisse a surgi, nos chefs l'ont écartée. Et l'état de la Suisse en 1945 rend acte de leur fidélité à leur promesse, de leur courage et de leurs tourments surmontés.

Ensuite, cet élément incontournable auquel les historiens ne pouvaient (ne voulaient pas) faire allusion. De 1939 à 1945, des milliers de Suisses ont chanté des milliers de fois ce qu'on a appelé la *Prière patriotique* d'Emile Jaques-Dalcroze : « Seigneur, accorde ton secours au beau pays que mon cœur aime... Tu m'as dit d'aimer, j'obéis. Mon Dieu protège mon pays. » Or, en 1945, force est de constater que cette prière a été exaucée. Par qui ? Chacun est libre de choisir selon ses convictions. Mais la coïncidence entre des milliers de prières et l'histoire éclate aux yeux de quiconque n'est pas aveuglé par son idéologie. Au terme de la période sous revue, je préfère donc ce constat historique aux conclusions judiciaires des historiens de la Commission Bergier.

On pourrait conclure en adaptant le titre des représentations prolongées qui attirent la foule au théâtre Boulimie, à Lausanne : « Vous ne pourriez pas mettre le repentir un peu moins fort ? »

**P.-H. G.**